

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2016

L'an deux mil seize, le 16 février 2016, le Conseil municipal de Branne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DUPONT, Maire.

Présents : Jean-Marie DUPONT, Nathalie BOUYSSOU, Alain LARGE, Josiane MOREAU, Francis GERKENS, Régis PARDO, Viviane AVRIL, Eric NICOINE Laetitia GUEDES-FERNANDES, Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT

Absent(s) Mr Alain AUTIN pouvoir Mr DUPONT
Mme Brigitte DEAT pouvoir Mr NICOINE
Mme Cathy THOMAS pouvoir à Mr Alain LARGE
Mr Jean-Louis BASTIE pouvoir à Marie-Christine FAURE

A été désigné(e) Secrétaire : Mme Marie-Christine FAURE

Monsieur le maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu.

Monsieur NICOINE précise que dans le point 20160405, il convient de rajouter : « les Pompes Funèbres Générales », de rectifier ainsi : « Par contre le devis de Branne Pompes Funèbres est fait sous réserve de la possibilité de réduire et du nombre de corps à réduire » de supprimer : « les caveaux simples » puisqu'ils n'ont pas été chiffrés.

20160415 – FDAEC 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du montant alloué à la Commune par les Conseillers départementaux lors de la réunion cantonale du 15 avril 2016 à Saint Quentin de Baron

Ce montant s'élève à 20300 € pour les travaux suivants :

- Aménagement de voirie rue du Port Leyron une fois que la SOGEDO aura réparé les fuites
- Réhabilitation de l'atelier communal

Plan de financement

Montant HT : 60 020

Montant TTC : 72 024

FDAEC : 20 300

Autofinancement : 51 724

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la somme de 20 300 € de subvention au titre de FDAEC 2016

20160416 – PROJET D’EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE SELON LE SDCI

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d’extension de périmètre de la Communauté de Communes de Castillon/Pujols à huit communes de la Communauté de communes du Brannais (Branne, Cabara, Saint Aubin de Branne, Lugaignac, Guillac, Grézillac, Naujan et Postiac, Jugazan)

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer Monsieur PARDO et MME FAURE stipule qu’il s’agit plutôt d’une obligation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à la majorité l’extension du périmètre (12 pour – 3 contre : Mme FAURE, Mr BASTIE, Mme PARSAT)

Madame FAURE demande si le nombre de délégué par commune sera le même.

Monsieur le Maire répond que selon la rumeur on passerait de 4 à 3 délégués. Monsieur PARDO stipule que rien n’est encore arrêté. Il faut attendre. Monsieur le Maire n’a eu aucune information.

20160417 – MODIFICATION DES STATUTS DU SDEEG

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la réforme (loi NOTRe) le SDEEG ayant accueilli d’autres collectivités et EPCI, il convient de modifier les statuts et notamment le nombre de délégué représentant les communes adhérentes au sein du syndicat.

Pour notre strate de 1 à 2000 habitants le nombre de délégué reste à 1 pour BRANNE – Monsieur le Maire rappelle qu’il s’agit de Monsieur NICOINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l’unanimité les nouveaux statuts du SDEEG.

20160418 – ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE BLAIGNAC AU CHENIL DU LIBOURNAIS

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal de la demande de la commune de Saint Jean de Blaignac au syndicat intercommunal du Chenil du Libournais.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte à l’unanimité cette adhésion.

20160419 – TAUX D’AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire donne lecture de la note de synthèse présentant les informations suivantes :

- Que la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifie la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49 ;
- Qu’il appartient désormais à l’assemblée délibérante, après avis du Comité technique paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l’effectif des

fonctionnaires remplissant les conditions de pouvoir bénéficier d'un avancement de grade ;

- Que ce taux peut varier de 0 à 100 % et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Monsieur le Maire rappelle que, comme pour les quotas, le taux de promotion fixé par l'organe délibérant de la collectivité détermine un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, et que les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence exclusive de l'autorité territoriale après avis de la commission administrative paritaire.

Vu l'avis de principe du CTP du CDG 33,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit, soit :

Filière administrative		
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Rédacteur	Rédacteur principal	100 %
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100 %
Filière technique		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **adopte les taux ainsi proposés**

QUESTIONS DIVERSES

- City Stade

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes de nuisances, de violence verbale et de dégradation (canettes, scooter sur la plateforme) afin de remédier aux problèmes.

Monsieur le Maire propose de passer une convention entre le Maire et le procureur pour convoquer les jeunes et leur faire la morale. Le conseil municipal n'est pas favorable car cela ne servirait à rien d'autant que les parents ne se déplaceraient pas.

Il est proposé de poser une caméra mais elle serait vite vandalisée.

Madame BOUYSSOU propose de fermer la structure avec une porte que l'on ouvrirait matin et fermerait le soir. A voir

Quoiqu'il en soit, en attendant, Monsieur le Maire a décidé de fermer la structure par arrêté ; certains conseillers le déplorent dans la mesure où l'on punit les jeunes qui ne sont pas responsables.

Monsieur LARGE informe le Conseil municipal que le filet trop court va être rallongé et posé dès que possible.

- **Programmes investissement 2016**

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée des investissements :

- Tannerie : réception des travaux a eu lieu. Les dos d'ânes mal réalisés ne seront pas payés ainsi que la peinture, d'autant qu'ils empêchent l'écoulement des Eaux pluviales. L'entreprise ne doit-elle pas réaliser un écoulement transversal vers le Saint Etienne (Voir F.GERKENS) à la place de l'écoulement prévu à l'aplomb des bordures ?
 - Parking co-voiturage : remise des plis le 02 juin et ouverture le 06 juin 2016
 - Il est demandé de réserver une place devant l'immeuble LEGRAND : à voir
 - Salle polyvalente : travaux toiture prévus le 02 mai 2016
 - PLU : deux offres reçues – elles sont à l'analyse
 - Classe maternelle : en attente de l'accord du Conseil départemental de la Gironde avant de lancer les travaux
 - Internet a été installé aux écoles
 - Extension du réfectoire : l'étude est en cours : la demande de subvention dans le cadre du soutien aux investissements devra être faite avant le 31 décembre 2016
- **Jardins familiaux** : Madame BOUYSSOU propose le terrain TALUCIER ; Monsieur le Maire propose des terrains dans la palus près de l'eau, à 100 mètres de la station. (terrains trop éloignés) – Madame BOUYSSOU propose de contacter la famille TALUCIER. Monsieur le Maire se charge de ceux dans la palus. Reste le problème de l'entité juridique : peut-être créer une association qui passera alors un bail avec les propriétaires.
- **Voisins vigilants** : Monsieur le Maire charge Monsieur LARGE du dossier
- **Jour de marché** : Monsieur PARDO propose de réfléchir à un autre jour, peut-être un jour de week-end, pour attirer plus de monde et notamment si on doit réhabiliter la Halle. Monsieur le Maire n'y est pas favorable ; il faudra y réfléchir, les travaux de réaménagement de la Halle n'étant pas prévus avant 2017-2018.
- **Madame AVRIL** remercie les membres du Conseil municipal pour leur présence au concert et rappelle que le « Moules-Frites » aura lieu le 21 mai 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15